

PERSONNES HANDICAPÉES

AIDE SOCIALE

- 1ère demande
 Renouvellement

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE D'AIDE SOCIALE (Photocopies des documents)

DEMANDE D'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport pour les personnes de nationalité française, les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Confédération helvétique.
- Copie du titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère autres que celles visées ci-dessus.
- Justificatif concernant le dernier domicile dans lequel vous avez résidé plus de trois mois (hors établissement médico-social, maison de retraite, foyer logement, domicile d'un accueillant familial agréé) : quittance de loyer, facture EDF, facture téléphone...
- Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant.
- Demande d'aide sociale remplie, datée et signée par le demandeur ou son représentant légal.
- Fiche de renseignement concernant les biens, remplie, datée et signée par le demandeur ou son représentant légal.
- Formulaire de demande d'aide sociale en établissement.
- Dernier avis d'imposition.
- Justificatifs des ressources du foyer **des trois derniers mois** :
 - bulletins de salaire, pension de retraite, pensions alimentaires ou prestations compensatoires reçues, allocation aux adultes handicapés ;
 - relevés de Pôle Emploi (allocations chômage);
 - Justificatifs de pensions alimentaires ou de prestations compensatoires perçues (ex : jugement de divorce) ;
 - attestation d'aide au logement ou demande en cours ;
 - livrets d'épargne précisant les intérêts acquis au 31 décembre de l'année précédant la demande ;
 - copie des contrats assurance vie.
- Relevés de comptes bancaires ou postaux des trois derniers mois